

LA CROIX

Claire Hédon, porte-parole des plus pauvres, nouvelle défenseure des droits

Par Nathalie Birchem, le 1/7/2020 à 09h06

L'Élysée a annoncé avoir choisi Claire Hédon, présidente de l'association ATD Quart Monde, pour succéder à Jacques Toubon en juillet, comme défenseure des droits.



On savait que ce serait probablement une femme. Le nom d'Agnès Buzyn avait même circulé. Mais son identité a surpris tout le monde. Après Dominique Baudis puis Jacques Toubon, deux hommes politiques du centre et de droite, c'est finalement une dirigeante associative au service des plus pauvres, Claire Hédon, présidente d'ATD Quart Monde, qui devrait devenir la nouvelle défenseure des droits.

→ À LIRE. Claire Hédon, de bonnes ondes contre la misère

C'est en tout cas son nom qu'a proposé Matignon à l'Élysée, qui a annoncé mardi 30 juin au soir qu'Emmanuel Macron envisageait de la nommer. Pour être validée officiellement, cette proposition doit cependant encore être entérinée par des commissions dédiées à l'Assemblée nationale et au Sénat. Cette

formalité accomplie, Claire Hédon, 57 ans, pourra succéder officiellement à Jacques Toubon, 79 ans, qui achève son mandat à la mi-juillet.

La pauvreté, une violation des droits de l'homme

Si la nomination de l'ancien ministre de la justice à ce poste en 2014 avait moins surpris, la mutation de ce cacique du RPR en chantre des droits des plus fragiles, en particulier des migrants, a, elle, en revanche, marqué les esprits. Un flambeau que devrait reprendre sans souci Claire Hédon, présidente d'une association qui considère la pauvreté comme une violation des droits de l'homme. « *Je pense qu'avec son expérience à ATD, où l'accès aux droits de tous est un combat central, elle aura à cœur de ne pas considérer sa mission sous un angle purement juridique* », estime Paul Maréchal, un des délégués nationaux de l'association.

Jacques Toubon : « Je ne défends pas les droits fondamentaux par gentillesse »

La journaliste, qui a longtemps animé une émission de santé sur RFI, a découvert ATD Quart Monde, fondé en 1957 par le P. Wresnki, à travers une bibliothèque de rue, dans les bidonvilles lors d'un reportage en Thaïlande en 1992. La démarche de l'association, qui veut combattre la misère avec la participation des personnes concernées, l'interpelle. Elle participe alors pendant douze ans aux universités populaires, où on apprend de l'expérience des plus pauvres. En 2005, elle entre au conseil d'administration de l'organisation, en devient vice-présidente en 2011, puis présidente en 2015.

Rendre visible des combats

Là, son talent de femme de communication aide ATD à rendre plus visibles ses combats. « *La chance qu'on a eue avec Claire Hédon comme présidente, reprend Paul Maréchal, c'est qu'elle a une très grande capacité d'animer un travail collectif, de se connecter à un monde en constante évolution, et de prendre la parole pour porter les idées qui nous sont chères.* »

→ À LIRE. Défenseur des droits : l'ultime rapport de Jacques Toubon révèle des « inégalités criantes »

La participation accrue des parents à l'école, la définition d'un 21e critère légal de discrimination basé sur la précarité ont été ainsi très défendus depuis que Claire Hédon est dans les instances dirigeantes. Tout comme le combat originel d'ATD en faveur de la participation des plus pauvres aux débats qui les concernent. En 2018, juste avant d'annoncer sa stratégie pauvreté, c'est à ATD qu'Emmanuel Macron choisit de se rendre pour entendre cette parole. Depuis, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comprend 50 % de membres issus de la précarité.

Claire Hédon : « L'égalité des personnes est la valeur clé »

Surtout, c'est ATD qui décide porter haut et fort l'idée un peu folle, conçue dans les années 1990 par des militants de l'insertion du Maine-et-Loire, qu'il reviendrait moins cher pour la collectivité de financer un CDI payé au smic à un chômeur plutôt que de continuer à dépenser de l'argent pour compenser son inactivité. Rebaptisé Territoire zéro chômage de longue durée, le projet finit par être voté à l'unanimité à l'Assemblée et au Sénat en 2016 et par être expérimenté en 2017. Avant d'être étendu par la loi en juin 2020.

Reste à savoir qui remplacera Claire Hédon à la tête d'ATD Quart Monde. Pour l'instant, assure-t-on en interne, « *on a quelques idées mais la décision n'est pas prise* ».

Nathalie Birchem